

RENNES

VILLE AMIE DES AÎNÉS

PLAN D'ACTION

2023-2026



LIEN SOCIAL ET SOLIDARITE

Les personnes âgées sont particulièrement exposées à l'isolement résidentiel et à la solitude. Les aînés qui sont confrontés à la perte d'autonomie (difficultés de déplacement, problèmes liés à l'audition et à la vue, problèmes de santé chroniques voire l'apparition de troubles cognitifs), peuvent rétrécir leur périmètre de vie, sortir de moins en moins de chez eux et réduire leurs contacts sociaux. La peur de sortir, la crainte de déranger les autres ou encore le refus de demander de l'aide créent un cercle vicieux d'enfermement et d'apathie. Un événement douloureux comme le décès du conjoint ou d'un enfant peut aussi amener à un repli sur soi.

D'autres facteurs socioculturels augmentent le risque d'isolement des personnes âgées comme de faibles revenus, la maîtrise de la langue française.

La problématique devrait s'accroître dans les années à venir, d'une part du fait du vieillissement de la population (en 2040 à Rennes, plus 6000 personnes de + de 75 ans), et d'autre part de la diminution d'aidants familiaux.

ENJEUX : Favoriser le lien social et l'inclusion citoyenne des aînés

- Développer et coordonner les actions entre les acteurs qui favorisent le lien social dans les quartiers
- Identifier et toucher les personnes isolées
- Favoriser les moments de rencontres intergénérationnelles

ACTIONS

- Action 1 : Aller vers
- Action 2 : Favoriser l'intergénérationnel avec une attention pour les quartiers prioritaires
- Action 3 : Des lieux et des actions pour favoriser le lien social

ACTION 1 : ALLER VERS

1. Favoriser la coordination des acteurs, l'interconnaissance et l'articulation des actions au sein des quartiers (animation de réseaux) en :
 - Poursuivant l'animation et les réflexions du "groupe Isolement " ReVAA ;
 - Mutualisant les initiatives des acteurs allant à la rencontre des personnes âgées isolées ;
 - Intégrant la question de l'isolement des aînés dans la politique de cohésion sociale.
2. Poursuivre et développer les actions de proximité pour aller vers les aînés en situation d'isolement et/ou de précarité. S'appuyer sur les tiers de confiance et acteurs de proximité pour identifier et repérer les personnes en situation d'isolement. Impliquer davantage les espaces sociaux communs, les bailleurs sociaux, les pharmacies et petits commerces.
3. Renforcer et soutenir les actions et le lien social dans les quartiers prioritaires (QPV). Prendre en compte la complexité des besoins des aînés et les vulnérabilités associées pour le soutien aux projets (financier, immigration, isolement, trouble cognitif...).

4. Développer et soutenir l'aller vers à domicile pour proposer des actions de vie sociale et de loisirs (numérique, jeux, activité physique adaptée, portage de livres...).
5. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du plan canicule, notamment en développant les inscriptions des personnes isolées sur le registre des personnes vulnérables.
6. Poursuivre le soutien aux associations et aux projets qui favorisent le lien social et développer les partenariats.
7. Mettre en place une action publique « forte » sur la thématique de l'isolement des personnes âgées avec les acteurs du territoire. Sensibiliser sur l'isolement et faire connaître les ressources.

ACTION 2 : FAVORISER L'INTERGENERATIONNEL AVEC UNE ATTENTION POUR LES QPV

1. Sensibiliser les plus jeunes à la question du vieillissement par des rencontres entre les deux publics, des interventions sur le sujet dans les lycées, les associations de jeunes en service civique...
2. Poursuivre et favoriser les rencontres entre jeunes et personnes âgées au travers de sorties, activités et projets partagés. (OPAR, établissement pour personnes âgées, Médias Seniors, MDAA, CSC Les longs Prés.....). Identifier et recenser les différents dispositifs pour en faire part aux structures intéressées.
3. Développer davantage de projets et d'expérimentations intergénérationnelles en faisant appel à des collégiens, lycéens et étudiants, des jeunes en services civiques....

ACTION 3 : DES LIEUX ET DES ACTIONS POUR FAVORISER LE LIEN SOCIAL

1. Poursuivre, développer et soutenir les actions visant l'entretien du lien social et la lutte contre l'isolement des aînés, proposées par les équipements de quartiers, les associations, la Maison des Aînés et des Aidants, l'association rennaise des centres sociaux... . Veiller à la diffusion de leur communication vers le public senior le plus éloigné de l'information.
2. Poursuivre et élargir la participation des associations et équipements de quartiers aux événements/programme de la ville pour des actions qui favorisent les échanges et la création du lien social entre les habitants, la mixité sociale et l'intergénérationnel. (Viens, je t'emmène, Cet été à Rennes, ateliers à la MDAA, temps forts, ...) en :
 - Les associant aux projets ;
 - Facilitant l'accès aux différents dispositifs pour l'accompagnement de groupes seniors ou mixtes seniors/jeunes (Ambassadeur culturel, Edulab, visites, balades...);
 - Intégrant les propositions dans la programmation.
3. Soutenir la mise en place et le fonctionnement des espaces collaboratifs (ex : cafés associatifs, Anim 'Mobile..).

AUTONOMIE, SERVICE ET SOINS

La santé et les services à domicile sont au centre de nombreuses préoccupations en particulier lorsque l'on aborde le vieillissement de la population.

Préserver et être attentif à son capital santé devient une préoccupation de plus en plus prégnante. Il existe de multiples manières d'y parvenir, mais une alimentation équilibrée et une activité physique régulière constituent des prérequis indispensables pour un vieillissement en bonne santé.

Face au souhait d'une majorité de seniors de rester vivre à domicile, il faut au-delà d'un logement adapté, pouvoir leur proposer des prestations de services en cohérence avec leurs attentes sur les territoires, et leurs besoins. Un territoire ami des aînés doit permettre aux habitants de tout âge d'accéder à une offre de soins adaptée.

Les proches aidants, souvent encore dans la vie active, doivent pouvoir bénéficier d'accompagnement et de moments de répit afin que ce soutien ne devienne pas une charge insurmontable au quotidien.

ENJEUX

- Disposer d'un logement adapté aux besoins de l'avancée en âge
- Pouvoir avoir recours à des services de proximité qui répondent aux besoins et attentes en termes de soutien à domicile
- Préserver son autonomie et l'entretenir
- Accompagner et soutenir les aidants

ACTIONS

- Action 1 : Renforcer l'accompagnement des seniors autour de l'adaptation du domicile
- Action 2 : Développer un dispositif renforcé pour le soutien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie
- Action 3 : Agir pour la prévention et l'accompagnement de la perte de l'autonomie
- Action 4 : Prendre en compte le vieillissement de la population dans le contrat local de santé

ACTION 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS AUTOUR DE L'ADAPTATION DU DOMICILE

1. Développer la communication sur les espaces ressources, qui favorisent l'adaptation du logement, tels que la MDAA, les professionnels de confiance et partenaires sollicitables.
2. Développer la fréquentation des visites-conseils de l'appartement témoin de la Maison des Aînés et des Aidants (pour bien vivre chez soi dans l'avancée en âge et anticiper l'adaptation de son logement). L'appartement témoin est une vitrine de présentation des divers aménagements possibles pour les :
 - Les personnes âgées ;
 - Les aidants ;
 - Les professionnels de l'accompagnement et du soin à domicile ;
 - Les étudiants.

3. Réaliser une capsule vidéo/reportage de l'appartement adapté au vieillissement de la MDAA pour une diffusion en ligne mais aussi lors de forum, sur TV Rennes, à la MDAA, sur les écrans d'information des associations, en support lors d'une intervention sur le sujet.
4. Maintenir, voire développer le service d'accompagnement en ergothérapie du SAD du CCAS en :
 - Mutualisant 2 postes ;
 - Travaillant l'accompagnement à domicile ;
 - Créant un réseau d'ergothérapeutes du domicile sur Rennes ;
 - Développant l'accueil des stagiaires.
5. Recenser et faire connaître les ressources en conseils d'ergothérapeutes pour l'adaptation du logement existant sur le territoire. (MDAA, futur réseau d'ergothérapeutes, autres....)
6. Etudier la pertinence de remettre en place un Forum de l'Habitat « *Viens je t'emmène à adapter ton logement* » en partenariat avec les services concernés des 3 collectivités (RM, VDR, CCAS), des promoteurs, bailleurs sociaux, la CAPEB...

ACTION 2 : DEVELOPPER UN DISPOSITIF RENFORCE POUR LE SOUTIEN A DOMICILE DE PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE

1. Valoriser les métiers de l'accompagnement à domicile, et les rendre attractifs :
 - Poursuivre les actions de communication dans des forums, salons, écoles, lycées, sur les métiers et modalités d'emploi au sein de la Direction personnes âgées du CCAS. Diffuser la vidéo réalisée par la DRH sur le métier d'aide-soignant ;
 - Poursuivre la déprécarisation et résorption de l'emploi précaire pour mettre fin aux vacances ;
 - Développer de nouveaux outils/actions de communication (ex : flyers, portes ouvertes en EHPAD) ;
 - Mettre à jour les offres d'emploi (charte graphique et contenu).
2. Poursuivre, développer et adapter la formation pour les professionnels accompagnant les personnes âgées :
 - Mettre en œuvre une politique de prévention proactive pour agir sur l'usure professionnelle (Mise en place d'assistant de prévention, des outils et process) ;
 - Mettre à jour et créer de nouveaux documents d'accueil à destination des nouveaux agents du domicile, comme cela a été fait pour les établissements.
3. Transformer les services de l'accompagnement à domicile du CCAS en Service Autonomie à Domicile (SAD) avec pour objectifs de :
 - Fluidifier le parcours de l'utilisateur ;
 - Renforcer les pôles supports de coordination ;
 - Développer les supports techniques avec des professionnels polyvalents.
4. Prendre en compte les besoins de vie sociale à domicile et proposer de nouvelles prestations aux personnes accompagnées par le SAD.

ACTION 3 : AGIR POUR LA PREVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERTE DE L'AUTONOMIE

1. Valoriser les ateliers thématiques existants, leurs conditions d'accès auprès des personnes âgées autour du " Bien " :
 - Dans son corps, son environnement ;
 - Avec les autres, ses droits et le numérique ;
 - Démarrer sa retraite.
2. Développer ces ateliers dans les équipements et associations de quartier en coordonnant l'offre pour "Bien Vieillir Bretagne".
3. Poursuivre la communication sur les ateliers, notamment dans le programme de la MDAA ; le site pour "Bien Vieillir Bretagne" et élargir sa diffusion.
4. Accroître la formation et le soutien des aidants en coordination avec les acteurs du territoire en proposant :
 - Des ateliers et groupes de parole ;
 - Des événements et temps forts.

ACTION 4 : PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

1. Mener des actions de prévention et de promotion de la santé pour tous les âges.
2. Favoriser La fluidité des parcours de santé.

HABITAT

"Agir pour un Habitat favorable au vieillissement"

Vieillir à domicile est le souhait d'une grande majorité de personnes. Avec le vieillissement de la population l'adaptation des logements devient une préoccupation majeure qui nécessite de sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'habitat mais aussi les personnes âgées et leurs proches. Avoir des logements en rez-de-chaussée ou accessibles par ascenseurs, disposer de volets roulants, avoir des prises électriques à la bonne hauteur, etc. participent en effet grandement à la possibilité de rester vivre chez soi.

ENJEUX

- Permettre aux aînés et aux habitants qui avancent en âge soit de continuer à vivre dans leur domicile en ayant la possibilité de l'adapter, de le rénover sur le plan thermique, soit de disposer d'une offre adéquate
- Prendre en compte l'hétérogénéité des besoins, attentes et ressources financières des aînés
- Accompagner la mobilité résidentielle
- Inciter à anticiper et accompagner l'adaptation de l'habitat au vieillissement

ACTIONS

- Action 1 : Contribuer au développement d'une offre de logements diversifiée, adaptée aux seniors
- Action 2 : Assurer une meilleure connaissance du patrimoine social de la ville et l'identification des besoins des locataires seniors
- Action 3 : Accompagner la mobilité résidentielle des seniors

ACTION 1 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE, ADAPTEE AUX SENIORS

1. Programmer une nouvelle offre :
 - Fixer dans la convention de contractualisation PLH 2023-2028 signée entre Rennes Métropole et la Ville de Rennes un objectif chiffré de 40 % minimum de réalisation d'habitats adaptés au vieillissement (T2 et T3) **dans les secteurs dits favorables** (être en proximité de services et commerces, de lieux de loisirs, de transports en commun, etc.).
Le calcul de cet objectif intègre les constructions neuves (en ZAC et opérations conventionnées et dans le diffus) et les réhabilitations (parc privé et social).
Sa réalisation s'appuie sur 2 outils :
 - ✓ Une carte actualisée des secteurs favorables au vieillissement.
 - ✓ Un mode d'emploi de l'adaptation des logements au vieillissement.*Ces documents peuvent être contractuels (ZAC et opérations conventionnées)*
 - Dans le diffus sur les opérations immobilières non soumises au PLH (moins de 5 logements) inviter les promoteurs à développer de l'habitat adapté en leur faisant connaître les 2 outils mentionnés ci-dessus et en leur proposant des temps d'information et de sensibilisation. Sensibiliser également les conducteurs d'opérations et commerciaux.
 - Dans le parc social au niveau des secteurs favorables au vieillissement imposer un volume de logements adaptés.
 - Promouvoir les modèles d'habitats inclusifs, habitats groupés seniors et intergénérationnels en fonction de l'offre déjà existante sur le territoire.
 - ✓ Sensibiliser les promoteurs privés et bailleurs sociaux à l'intérêt de ces modèles
 - ✓ Et accompagner les projets d'habitat participatif intergénérationnel du type "fil Hémon"
2. Adapter l'offre existante :
 - Dans le parc social s'appuyer sur des aides à la réhabilitation versées par Rennes Métropole pour inciter les bailleurs à prioriser les adaptations dans les secteurs favorables au vieillissement tout en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques de chaque quartier. Profiter de ces réhabilitations pour augmenter l'offre de T2 et T3 (découper des logements de grande superficie en plusieurs logements de plus petite taille)
 - Concernant l'adaptation du parc privé renforcer l'information sur les aides mobilisables (habitat individuel/copropriété) dans une logique d'approche

globale (accessibilité/rénovation thermique). Sensibiliser et communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à l'adaptation de son logement notamment sur le volet aides financières (dont le futur dispositif national Ma Prime Adapt) et les ressources en conseils d'ergothérapeutes (appartement témoin de la MDAA notamment, CDHAT, SOLIHA, CARSAT). Inciter à coupler les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement.

- Participer à la diffusion accompagnée du mode de l'emploi de l'adaptation du logement (neuf et rénovation) qui constitue une source de conseils pratiques pour les aînés et leurs proches.

ACTION 2 : ASSURER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE SOCIAL DE LA VILLE ET L'IDENTIFICATION DES BESOINS DES LOCATAIRES SENIORS

La Ville de Rennes dispose d'un parc social important de 27 450 logements au 01/01/2022 dont 26 438 hors PLS (logement intermédiaire en prêt locatif social), soit 23 % des résidences principales. Une partie du parc social est relativement ancien et historiquement dédié à l'accueil de familles.

C'est pourquoi il importe de :

1. Suivre le travail d'identification des besoins des locataires seniors et l'évolution du nombre de demandes.
2. Poursuivre le travail de classement des logements sociaux de la Ville en fonction de leur niveau et potentiel d'adaptation.
3. S'appuyer sur la modification des modalités d'enregistrement des demandes locatives sociales pour mieux identifier l'acceptation en habitat groupé ou intergénérationnel.

ACTION 3 : ACCOMPAGNER LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES SENIORS

1. Sensibiliser les particuliers à l'intérêt qu'il peut y avoir dans certaines situations à changer de logement.
2. Dans le parc social : mener des actions montrant la plus-value pour les seniors à solliciter une mutation dans un logement adapté au vieillissement.
3. Communiquer auprès des seniors sur les différents types de logements proposés (habitat groupé, intergénérationnel, logements adaptés) via des plaquettes adaptées.
4. Diffuser la plaquette "je vieillis, j'ai besoin d'un logement accessible" dédiée aux personnes âgées demandeuses d'un logement du parc social (1^{ère} demande ou mutation).

PARTICIPATION CITOYENNE

"Encourager la participation citoyenne"

La retraite est une étape de vie qui ouvre d'autres perspectives et peut offrir un nouvel espace de liberté. L'implication dans le bénévolat, dans les instances participatives contribuent à rester actif et à mettre en valeur les compétences et expériences des seniors. Cette participation à la vie locale et à la société favorise fortement le lien social et la réalisation de soi.

ENJEUX

- Participer à la vie de la cité et faire entendre son point de vue en tant qu'habitant senior
- Donner aux personnes âgées la possibilité de s'exprimer et de faire part de leur expertise d'usage

ACTION

- Action 1 : Favoriser la participation citoyenne et l'expression des aînés

ACTION 1 : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EXPRESSION DES AINÉS

1. Mettre en place un « Groupe consultatif Senior » et accompagner son fonctionnement.
2. Poursuivre la sollicitation des aînés sur leur expertise d'usage pour certains projets de la ville et l'encourager.
3. Permettre et favoriser la participation des aînés dans les instances.
4. Mettre en œuvre une rencontre annuelle inter-CVS (conseil de vie social) des 7 établissements du CCAS.
5. Mettre en place une instance "usagers" du nouveau SAD (Service Autonomie à Domicile) du CCAS.

INFORMATION ET COMMUNICATION

" Mieux informer et communiquer vers les Aînés - Accompagner au numérique "

Qu'il s'agisse d'orienter ou de proposer des services ou des événements, la Ville de Rennes constitue un maillon essentiel. Ce rôle est complexe du fait de la multiplicité des sujets susceptibles de concerner les aînés et de la nécessité de toucher à la fois les usagers, les prescripteurs du secteur des personnes âgées et les proches aidants.

Se pose également la question de l'accessibilité aux différents supports de communication. En effet, les seniors ne sont pas toujours à l'aise avec les outils numériques dont l'ergonomie n'est pas systématiquement adaptée. C'est le cas également pour les supports papiers dont le format et la diffusion nécessitent d'être travaillés pour atteindre le public ciblé.

Au-delà des médias, le contact humain et l'information de proximité s'avèrent essentiels et restent largement plébiscités par les seniors. Enfin, la manière de représenter les aînés, l'image que l'on renvoie des seniors constituent un élément de lutte contre l'âgisme qu'il ne faut pas négliger dans la communication locale.

ENJEUX

- Faciliter l'accès aux informations utiles aux aînés et leurs proches et pour l'ensemble des acteurs chargés de les orienter ou de les accompagner
- Accompagner et faciliter l'accès au numérique, en prenant en compte la diversité des situations et besoins
- Contribuer à véhiculer une image positive et diversifiée du vieillissement, qui met en avant la contribution des aînés (ex. : aidants familiaux, bénévoles associatifs, citoyens impliqués, etc.)

ACTIONS

- Action 1 : Proposer des modes d'information diversifiés et accessibles
- Action 2 : Faciliter et accompagner l'accès au numérique

En recourant le plus possible à l'expertise d'usage des aînés ainsi qu'aux relais de proximité.

ACTION 1 : PROPOSER DES MODES D'INFORMATION DIVERSIFIES ET ACCESSIBLES

1. Diversifier les modes et canaux d'information :
 - Maintenir les supports papier (magazines, flyers, affiches, dépliants, panneaux d'information quartier...);
 - Poursuivre voire renforcer l'information de proximité réalisée par le CLIC (en particulier les permanences dans les quartiers) et la MDAA (présence lors d'événements, sur des marchés);
 - Utiliser des formats audio et vidéo, des informations visuelles (infographies, illustrations, pictogrammes).

2. Actualiser les informations et veiller à diffuser une image positive des seniors :
 - Retravailler la rubrique personnes âgées du site Internet metropole.rennes.fr ;
 - Mettre à jour la page dédiée à la démarche Rennes Ville Amie des Aînés (ReVAA) ;
 - Mettre en ligne des informations et conseils, notamment sur l'habitat et les déplacements et lieux ressources ;
 - Proposer d'autres liens (ex. : vers le site "Pour Bien vieillir Bretagne" qui recense par territoire les actions de prévention destinées aux seniors, l'OPAR, le BMR) ;
 - Mettre à jour et retravailler le guide "des infos Seniors" en concertation avec les aînés ;
 - Participer au travail de réalisation d'un document cadre sur la question de l'image des seniors.

3. Continuer à développer l'accessibilité des informations mises à disposition :
 - Dans les supports papier : veiller au choix des caractères, polices et graphismes utilisés selon les préconisations qui ont été travaillées en concertation avec des aînés ;
 - Poursuivre la réalisation de documents FALC (Facile à lire et à comprendre) ;
 - Sur le site rennes.metropole.fr :
 - ✓ Poursuivre, voire développer les informations en format audio : les Rennais, l'enregistrement d'événements organisés par la ville, etc.
 - ✓ Participer avec des seniors au travail d'accessibilité du site Internet en cours.
 - Pour les outils numériques (site Internet, application Ici Rennes, réseaux sociaux) solliciter l'expertise d'usage de membres du futur groupe "citoyens seniors" pour évaluer et tester ponctuellement l'ergonomie et les contenus proposés.

4. Mieux identifier le CLIC et la MDAA comme porte d'entrée et lieu ressources pour les aînés et les aidants.

ACTION 2 : FACILITER ET ACCOMPAGNER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

1. Mieux prendre en compte les besoins et attentes des aînés pour l'accès au numérique :
 - Partager avec les divers médiateurs numériques du territoire les besoins et attentes exprimés dans les ateliers aînés et partenaires ;
 - Actualiser cette interconnaissance en échangeant les bilans annuels ;
 - Développer la connaissance des différents acteurs pour mieux orienter les usagers, cartographier l'existant, s'appuyer sur les relais de proximité.

2. Contribuer à diversifier les contenus et méthodes des ateliers numériques (associatifs, ville.), en fonction des profils et attentes diversifiés des aînés. Coconstruire les services proposés avec les usagers : s'appuyer notamment sur des groupes et instances déjà existants (CODEV, Groupes citoyens seniors, bénévoles de la MDAA, Groupe d'aînés des associations et équipements de quartiers...).

3. Informer sur les divers ateliers et aides numériques, dont ceux proposés par les médiateurs socio-numériques des espaces sociaux, le Pimms (Maison France Services), la MDAA, maisons de quartiers, etc.
4. Aller vers les aînés susceptibles d'être en fragilité numérique, en particulier en mobilisant les ressources disponibles (conseillers numériques, aide administrative à domicile, jeunes en service civique, etc.)

ESPACES EXTERIEURS ET BATIMENTS

La qualité de vie des aînés et le maintien de leur indépendance sont fortement corrélés à la qualité des cheminements et à la facilité d'accès aux espaces extérieurs et aux bâtiments. L'entretien et la propreté des trottoirs, la pose de mobilier urbain pour se reposer, l'installation de toilettes publiques ou encore l'accessibilité aux espaces culturels et de loisirs, aux commerces, parcs et jardins sont essentiels au bien-être et à l'autonomie des seniors. En effet, permettre aux seniors de se déplacer de la façon la plus confortable possible, c'est aussi leur donner la possibilité d'entretenir des liens sociaux, de réaliser des activités de "tous les jours" comme aller chez le boulanger ou le pharmacien, faire une promenade, etc.

Ces actions bénéficient à d'autres catégories de population comme les personnes en situation de handicap ou les parents avec poussettes. Elles assurent un meilleur confort pour tous.

ENJEUX

- Aménager l'espace public pour permettre et encourager les déplacements piétons en toute sécurité
- Pour les aînés, pouvoir se déplacer le plus longtemps possible de manière à ne pas dépendre d'un tiers et conserver son autonomie
- Prévenir les difficultés d'accès aux services et équipements nécessaires à la vie quotidienne et sociale, à la culture, aux loisirs
- Éviter le repli sur soi, l'isolement et les situations de dépendance contreproductives en matière de santé et de qualité de vie

ACTIONS

- Action 1 : Aménager les espaces de manière à favoriser les déplacements piétons
- Action 2 : Veiller à la sécurité des déplacements
- Action 3 : Veiller à l'accessibilité des bâtiments
- Action 4 : Recourir à l'expertise d'usage des seniors

ACTION 1 : AMÉNAGER LES ESPACES DE MANIÈRE À FAVORISER LES DÉPLACEMENTS PIÉTONS

1. Veiller à la qualité des cheminements en s'appuyant sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), sur le plan piétons et sur le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL), et selon le guide d'aménagement des espaces publics.

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie :

Poursuivre le travail d'accessibilité au-delà du périmètre initial défini dans le PAVE voté en 2014 à l'occasion des travaux de maintenance sur la voirie et la chaussée.

Le Plan piétons :

Poursuivre l'aménagement des itinéraires identifiés :

- Être attentif à l'installation de bancs aux emplacements idoines en respectant le cahier des prescriptions générales de l'espace public ;
- Engager une réflexion sur les assis-débout, murets : itinéraires de cheminements, implantation, tests, etc, en proximité d'établissements pour personnes âgées ;
- Ne pas négliger l'importance des toilettes publiques. Actualiser et mettre à jour le répertoire des toilettes publiques. Poursuivre la mise en accessibilité des toilettes à l'occasion de travaux de rénovation.

Le SCAL métropolitain en cours d'élaboration :

Poursuivre les projets de rénovation de l'éclairage public en maintenant la qualité des contrastes. Étudier en fonction des remontées d'habitants notamment seniors la mise en place d'éclairages par détection automatique sur certains cheminements piétons.

2. Veiller à l'accessibilité des parcs et jardins :
 - Travailler l'accessibilité de cheminements permettant de se rendre à différents points dans les parcs et jardins en s'assurant notamment de la qualité des revêtements des sols (pose de gravillonné sablé par exemple) ;
 - Généraliser les aires de jeux inclusives avec des cheminements et installations adaptés aux seniors.
3. Sensibiliser les professionnels et élus chargés de l'aménagement des espaces de manière à ce qu'ils tiennent compte des besoins des seniors : poursuivre les ateliers de mise en situation "déplacements et vieillissement".

ACTION 2 : VEILLER À LA SECURITE DES DEPLACEMENTS

Le Document Général d'Orientations Sécurité Routière d'Ille et Vilaine 2023/2027, outil de coordination entre les différents acteurs de la sécurité, a défini 6 enjeux prioritaires **dont la sécurisation des déplacements des seniors**. Cet enjeu a vocation à être décliné en actions dans une approche partenariale et participative.

1. Travailler en lien avec la métropole pour sécuriser les déplacements :
 - Identifier avec les services voirie de la métropole les points noirs sur lesquels agir en priorité puisque la superficie de la Ville de Rennes comprend de nombreux axes où doivent cohabiter piétons, conducteurs, utilisateurs du vélo, etc. ;
 - Veiller à une cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacements en retravaillant l'interface cyclistes/piétons et en poursuivant les aménagements qui permettent de réduire la vitesse en articulation avec RM ;
 - Recenser les actions existantes sur la Ville dans l'objectif de favoriser le partage des bonnes pratiques ;

- Communiquer sur les possibilités d'accompagnement du service dédié (Direction de la Voirie – Gestion, Trafic, Sécurité Routière) : soutien humain et financier.
2. Fluidifier les interventions de mise en sécurité sur la voirie suite aux remontées des usagers dans le cadre du dispositif Ici Rennes, Ville et Métropole qui permet de signaler des anomalies (ex : revêtements glissants ; racines, trous sur les trottoirs).

ACTION 3 : VEILLER À L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

Poursuivre la mise en accessibilité PMR des bâtiments publics dont la ville est propriétaire via l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Une attention particulière sera portée aux équipements culturels, de quartiers, commerciaux et administratifs. Un suivi par catégories de bâtiment et par quartier sera réalisé.

ACTION 4 : RECOURIR À L'EXPERTISE D'USAGE DES SENIORS

1. Intégrer des membres du futur Groupe Citoyens Seniors Rennais au Conseil des mobilités de la Ville.
2. Maintenir la participation de Rennais seniors à l'instance "rencontre technique accessibilité des espaces publics".
3. Poursuivre les marches participatives sur les zones identifiées par les Directions de quartier et la Direction de la mobilité, veiller au suivi des aménagements et à en informer les participants.
4. Associer les seniors à des tests pour l'amélioration des cheminements.

TRANSPORTS ET MOBILITE

L'organisation des transports en commun et le déploiement du réseau cyclable relèvent de la métropole. La Ville de Rennes rencontre toutefois des particularités et peut aussi agir à son niveau en matière de sécurité et de contrôle routier, de définition des zones à trafic limité, ou d'actions de sensibilisation à l'utilisation de formes de transports alternatifs à la voiture. Elle connaît bien également le réseau d'acteurs intervenant auprès du public seniors et peut assurer le relais d'informations.

ENJEUX

- Améliorer la cohabitation des usagers de la voirie
- Sécuriser les déplacements
- Développer l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture

ACTIONS

- Action 1 : Favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture
- Action 2 : Recourir à l'expertise d'usage des aînés

ACTION 1 : FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

1. Participer à la promotion des modes alternatifs à la voiture :
 - Informer les acteurs de la Ville en lien avec les seniors des offres proposées : tarifs (tarifs réduits sous conditions de ressources, vélos en location longue durée) et services d'accompagnement (service HandiStar, "STARmeguide", les "parcours-découvertes", les "ateliers numériques" ; ateliers remise en selle, etc.) ;
 - Poursuivre les événements type "fête du vélo et de la marche" ;
 - Organiser ou soutenir des activités de maintien à l'utilisation du vélo ou de remise en selle ;
 - Mettre en avant les possibilités d'intermodalités (vélos, bus, cars, TER, autopartage, etc.) et de connexions entre les lignes de bus : inciter à l'organisation de sorties au "vert", à la mer, au cinéma, théâtre, etc.
2. Expérimenter la mise en place de navettes :
 - Poursuivre l'expérimentation dans le centre-ville historique.

ACTION 2 : RECOURIR À L'EXPERTISE D'USAGE DES AÎNÉS

1. Proposer à Kéolis Rennes d'associer des aînés issus du futur groupe citoyen seniors rennais aux études d'accessibilité transport (continuités piétonnes, dimensionnement des quais, éclairage, bancs aux arrêts).
2. Tester dans le cadre des parcours découvertes des liaisons sur des trajets identifiés comme pouvant répondre à des besoins des seniors (se rendre sur des marchés de quartiers, à la MDAA, aux centres sociaux, rejoindre des équipements culturels et de loisirs).

CULTURE ET LOISIRS

"Proposer des activités accessibles et adaptées"

« Encourager la participation sociale, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet la culture et les loisirs permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle. » *RFVAA – Guide français des villes amies des aînés.*

L'activité physique aide à prévenir la perte d'autonomie et la dépendance. Pratiquée de manière régulière et adaptée, elle permet d'entretenir les systèmes cardiovasculaire et respiratoire tout en participant au bien-être et à l'épanouissement de la personne. Pour les personnes âgées de 65 ans et

plus, l'OMS recommande 150 minutes d'activités modérées par semaine telles que marcher d'un pas vif, bricoler, faire le ménage, danser ou jardiner.

Selon le droit culturel des personnes, chacun, quelles que soient sa situation de vie et ses capacités, doit avoir accès aux conditions qui lui permettent d'exercer ses droits culturels (s'exprimer, voir des œuvres, rencontrer des artistes, etc.). La ville doit donc s'assurer que les conditions existent pour les aînés quel que soit leur lieu de vie (établissements personnes âgées ou chez soi). A Rennes la politique culturelle globale de la ville pour les adultes s'adresse à toutes les générations, pour l'inclusion de tous. Il n'y a donc pas de plan spécifique pour les aînés mais des mesures et actions particulières leur sont adressées. En outre, la ville propose un soutien financier pour le lancement de projets entre des équipements culturels et des structures de soin selon les besoins des aînés.

ENJEUX : Proposer des activités adaptées au vieillissement selon les besoins et capacités des seniors et leur lieu de vie.

ACTIONS

- Action 1 : Proposer des activités accessibles aux personnes âgées
- Action 2 : Informer davantage les personnes âgées sur les initiatives qui leur sont destinées en tant que bénéficiaires et/ou acteurs

ACTION 1 : PROPOSER DES ACTIVITES ACCESSIBLES AUX PERSONNES AGEES

1. Développer les activités de loisirs et de vie sociale à domicile pour les personnes âgées qui ont des difficultés pour sortir (isolées et/ou en perte d'autonomie) en :
 - Soutenant et accompagnant les associations qui proposent les visites ;
 - Identifiant et favorisant la mise en lien avec les personnes âgées du domicile ;
 - Communiquant sur les dispositifs ;
 - Etudiant la faisabilité d'un portage de livres, magazines, journaux à domicile.
2. Poursuivre et élargir l'accès aux animations proposées par les établissements pour personnes âgées gérés par le CCAS de la ville de Rennes.
3. Faire en sorte de pouvoir adapter les parcours de santé au public senior et les associer à la réflexion lors de la rénovation des CRAPA (Circuits Rustiques d'Activités de Plein Air).
4. Poursuivre et soutenir l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire.

ACTION 2 : INFORMER DAVANTAGE LES PERSONNES AGEES SUR LES INITIATIVES QUI LEUR SONT DESTINEES EN TANT QUE BENEFICIAIRES ET/OU ACTEURS

1. Améliorer la communication de la carte « SORTIR ! » auprès des seniors.
2. Centraliser l'information au sujet des lieux ressources, des activités et événements proposés, en précisant les conditions d'accès (financières, géographiques, transports...).